



Chartres, le 11 août 2023

COMMUNIQUE DE PRESSE

Suspicion d'une présence de cyanobactéries dans les étangs et cours d'eau d'Eure-et-Loir.

La présence de cyanobactéries dans les étangs et cours d'eau d'Eure-et-Loir est suspectée. Des analyses microbiologiques ont été diligentées. Dans l'attente des résultats, la préfecture d'Eure-et-Loir formule les recommandations suivantes :

- Pour les êtres humains :

- Ne pas se baigner en dehors des sites autorisés et surveillés.
- Éviter d'ingérer de l'eau.
- Ne pas jouer avec des bâtons ou galets ayant été immersés ou avec des dépôts d'algues, ne pas les porter à la bouche.
- Prendre une douche après la baignade.
- Ne pas pratiquer des activités nautiques de loisir dans des zones où des amas d'algues sont accumulés.
- Ne pas consommer le poisson péché dans les plans d'eau où la présence de cyanobactérie est suspectée

- Pour les animaux domestiques :

- Tenir les chiens en laisse.
- Ne pas les laisser se baigner dans les plans d'eau et les cours d'eau du département.
- Éviter l'abreuvement des animaux dans les plans d'eau et cours d'eau du département.

Les recommandations évoquées précédemment manifestent l'engagement de l'État envers la préservation de la santé publique et de l'environnement naturel.

Il est recommandé de suivre ces lignes directrices et d'être vigilant aux abords des zones aquatiques du département.

En cas d'ingestion d'eau et de survenue de troubles de santé (de type *gastro-entérites, démangeaisons, conjonctivite*), consulter rapidement un médecin ou un vétérinaire si votre animal de compagnie présente des symptômes (*tremblements des pattes arrières, perte d'équilibre, état anxieux, nausées, yeux globuleux, bave...*).

De prochains communiqués pourront être publiés dès lors que de nouvelles informations seront disponibles.